



Règlement course à pied de la Bacchanale 2026

Dispositions générales et règles de participation

Introduction

Le présent document détaille les principales règles applicables à l'organisation et à la participation de la course à pied de la Bacchanale à Vaison la Romaine qui se déroulera le dimanche 08 novembre 2026. L'organisateur est le club Athlé Vaison Ventoux, 8 quai de Verdun 84110 Vaison-la-Romaine.

Chaque participant porte la responsabilité de lire ce présent règlement et de s'y conformer. Il est opposable à toute réclamation.

1. Organisation de la course

1.1 Autorisations, assurances, service médical

- L'occupation de la voie publique est autorisée par la maire de Vaison-la-Romaine, sur le territoire de laquelle se déroule l'entièreté de la course.
- Une assurance responsabilité civile pour l'organisateur est souscrite auprès de MMA – Benoît Coudouel.
- Chaque concurrent doit être assuré personnellement pour la course.
- Les mesures de sécurité (présence de secouristes, signaleurs, balisage du parcours) sont prévues et doivent être respectées par l'ensemble des participants.
- Un médecin et une équipe de secouristes sont présents lors de la course. En cas de besoin, le coureur doit aviser au plus vite un des bénévoles signaleurs qui dispose de leurs coordonnées.

1.2 Parcours

- Les traces des parcours sont consultables sur le site Finishers, sur la page Facebook https://www.facebook.com/profile.php?id=61556580568091&locale=fr_

- Le départ et l'arrivée de la course sont situés rue François Mitterrand, au niveau de l'Espace Culturel. Le parcours est mesuré et balisé.
- Quatre distances sont proposées :
 - 1km160 (dénommée « course enfants »)
 - 4km000 et 4km100 pour les deux parcours du relais (dénommée « Relais »)
 - 5km000 (dénommée « 5km »)
 - 11km910 (dénommée « 12km »).
- Le parcours emprunte majoritairement des routes mais aussi des chemins dans les fouilles antiques. Des signaleurs sont postés aux différents croisements afin d'orienter les coureurs et d'assurer leur sécurité. La Police Municipale est présente aux carrefours les plus sensibles.
- La course Enfants est entièrement sécurisée et non accessible aux véhicules routiers.
- Un point de ravitaillement est installé à proximité du lieu-dit « Barbanot » (un peu avant la mi-course) pour la course de 12km.

1.3 Catégories et inscriptions

1.3.1. Catégories

- La course enfants est ouverte :
 - Aux catégories poussins (2016 – 2017) et benjamins (2014 – 2015).
 - A la catégorie Eveil Athlétique (2018 – 2020). Pour cette catégorie, la course n'est pas chronométrée.
- Le relais et la course dite de 5km sont ouvertes à partir de U16 (minimes – 2012/2013).
- La course dite de 12km est ouverte à partir de U18 (cadets – 2010/2011).

1.3.1. Inscriptions

- Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet (pas d'inscription sur place), via le site <https://www.nikrome.com>
- Les inscriptions seront closes le samedi 07 novembre à 16h.
- Les dossards sont remis individuellement à chaque concurrent inscrit. L'identité peut être contrôlée. Le retrait des dossards sera ouvert :
 - Pour les enfants : le samedi de 15h à 18h.
 - Pour les adultes : le samedi de 15h à 18h et le dimanche de 7h30 à 9h30.
- Les frais d'inscription sont de 2€ pour la course enfants, 7€ pour chaque coureur du relais, 9€ pour le 5km et 14€ pour le 12km. L'association reversera à une association caritative (Téléthon) 1€ par inscription.
- Une autorisation parentale est requise pour les mineurs.
- Le nombre des inscrits est limité à :
 - 50 pour les EA

- 100 pour les PO – BE
- 100 (50 équipes de 2 coureurs) pour le relais
- 250 pour le 5km
- 400 pour le 12 km
- Les éléments liés à la santé repris ci-dessous sont requis pour l'inscription :
 - Pour les coureurs licenciés FFA, la licence doit être à jour lors de l'inscription.
 - Pour les adultes non licenciés FFA, le Parcours de santé doit être complété sur le site <https://pps.athle.fr>
 - Pour les mineurs non licenciés FFA, le Questionnaire de santé doit être complété via le site <https://pps.athle.fr>

2. Règles de participation

2.1 Respect du parcours

- Les participants doivent suivre le parcours officiel sans couper ou modifier le trajet.
- En cas d'erreur de parcours, il appartient au coureur ou à la coureuse de revenir au point d'erreur pour poursuivre la course.
- Tout comportement frauduleux entraînera la disqualification immédiate.

2.2 Équipement

- Le port du dossard est obligatoire et il doit être visible durant toute la course.
- Les chaussures doivent être adaptées au parcours et à l'état du terrain.
- Toutes les tenues sont autorisées, dans le cadre du respect de la loi quant aux tenues dans l'espace publique.
- Les aides au déplacement sont interdits (ex : vélos, trottinettes, animaux, ...).

2.3 Sécurité et santé

- Chacun est responsable de sa propre sécurité et doit être en condition physique suffisante le jour de l'épreuve.
- Le service médical de la course a autorité pour décider de l'arrêt d'un participant jugé inapte à poursuivre.
- Il est interdit de participer sous l'influence de substances illicites ou dopantes.

2.4 Déroulement de la course

- Les heures de départ sont les suivantes :
 - 9h15 pour la course enfants.
 - 9h45 pour le 12km.

- 10h00 pour le relais et le 5km.
- Un briefing de course sera organisé avant le départ pour rappeler les consignes de sécurité, le balisage et les règles particulières.
- Les temps seront mesurés à l'aide d'une puce électronique et consultable en direct sur le site <https://www.nikrome.com>.
- Le temps limite pour terminer la course est fixé à 2h00 pour le 12km et 1h00 pour le 5km. Les participants n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans ce délai seront considérés comme hors course.

2.5 Cadeaux - récompenses

- Un cadeau sera remis à chaque concurrent lors du retrait des dossards.
- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au classement scratch des courses du 5km et du 12km ainsi que chaque 1^{er} homme et chaque 1^{ère} femme par catégorie seront récompensés, sans cumul. La valeur des récompenses est identique entre femmes et hommes.
- La 1^{ère} équipe du relais est récompensée.
- Un tirage au sort sera réalisé après la course sur la base de la liste complète des dossards attribués, avec attribution de lots, dont le premier sera un vélo tout terrain. Le tirage au sort sera préétabli de façon aléatoire afin de ne pas perdre de temps lors de la cérémonie de remise de récompenses.

3. Respect de l'éthique sportive

3.1 Fair-play

- Toute aide extérieure (véhicule, ravitaillement personnel en dehors des zones prévues, etc.) est interdite.
- Les comportements agressifs, les insultes, les propos discriminatoires ou l'intimidation sont strictement prohibés.
- Chacune doit respecter les autres coureurs, les bénévoles, les spectateurs et les membres de l'organisation.

3.2 Respect de l'environnement

- Il est interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues à cet effet (poubelles, points de collecte aux ravitaillements).

3.3 Lutte contre le dopage

- La course à pied se doit de respecter la réglementation antidopage en vigueur.
- Toute infraction constatée entraînera l'exclusion de la course et pourra faire l'objet d'un signalement aux autorités concernées.

4. Réclamations et litiges

- Les réclamations doivent être formulées auprès de l'organisateur, Laurent Walger, dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du concurrent.
- Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

5. Droit à l'image et données personnelles

- Par son inscription à l'une des courses proposées, chaque participant est réputé accepter que des photos ou vidéos prises lors de la course puissent être utilisées par l'organisation à des fins de promotion et mises sur les réseaux sociaux.
- Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des renseignements personnels.

6. Modification ou annulation de l'épreuve

- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'horaire, ou d'annuler la course en cas de force majeure (intempéries, pandémie, décision administrative, etc.).
- Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'une annulation pour force majeure ni en cas de non-présentation du coureur le jour de l'épreuve.